

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2026

Présences

Frenz Azzeri

Anja Coutelier

Thierry Coutelier

Yvon Dostert

Pierre Fonck

Alain Knaff

Roger Lamborelle

Gilles Maria-Sube

Bertrand Musin

Jean-Paul Piazolla

Alain Rassel

Chrëscht Lehmann (représenté par Alain Knaff)

Alex Loes (représenté par Pierre Fonck)

Changement statuts

Les statuts, tels que joints à la convocation ont été adoptés à l'unanimité, avec 3 amendements :

1. Suppression de *Version finale 2026* du titre
2. Dans l'article 16 correction *Afin d'examen* => *À fin d'examen*
3. Dans l'article 16, désignation de *un* réviseur de caisse plutôt que *deux*

Lors de la préparation des statuts pour le dépôt au RCSL, le secrétaire s'est rendu compte de plusieurs erreurs matérielles apparues dues au changement 3: les réviseurs de caisse étaient au pluriel à plusieurs endroits, ce qui a été corrigé en singulier.

Élection du nouveau conseil d'administration, selon nouveaux statuts

1. Thierry Coutelier, président, élu à l'unanimité
2. Alain Knaff, secrétaire, élu à l'unanimité

Le trésorier, Gilles Maria Sube, avait déjà été élu lors de la première assemblée générale (12 mars 2026), suite à la démission de sa prédécesseure.

Aucun autre candidature n'ayant été reçue suite à l'appel contenu dans la lettre convocation du 2 mai, les postes optionnels de vice-président et d'administrateurs restent inoccupés

Élection du réviseur de caisse

Pierre Fonck a été élu comme réviseur de caisse à l'unanimité

Délibération et vote au sujet d'une exclusion éventuelle de Alain Knaff de l'association

Suite à la requête d'un membre de l'association, l'assemblée a voté à l'unanimité **contre** une exclusion de Alain Knaff, qui reste donc membre de l'association